



Commission Locale de l'Eau  
du  
14/10/2024

9 H 30

*Espace Polyvalent M. Schumann  
Landrecies*

**SAGE DE LA  
SAMBRE**



# Ordre du jour

- **Vers le PAPI complet**
- **Tableau de bord (Indicateurs 22/23 du SAGE)**
- **Espace de Bon Fonctionnement des Cours d'Eau**
- **Note d'Enjeux du SAGE pour la révision du SCoT Sambre Avesnois**





# Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Sambre

De la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation au PAPI complet

Gaël KOUALI, animateur du PAPI Sambre

# Sommaire

**De la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation au PAPI Sambre**

**Principaux résultats du programme d'études préalables au PAPI Sambre et perspectives**

**Le calendrier PAPI d'octobre 2024 à juin 2025**

Structure ayant la compétence GEMAPI (au mois de juillet 2020)

- Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis (4C)
- Communauté d'Agglomération Maubeuge - Val de Sambre (CAMVS)
- Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM)
- Communauté de Communes du Sud Avesnois (CCSA)
- Syndicat d'aménagement du bassin de l'Oise amont (SIABOA)
- Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA) (pour le compte de la 3CA et une partie de la CCPM et de la CCSA)

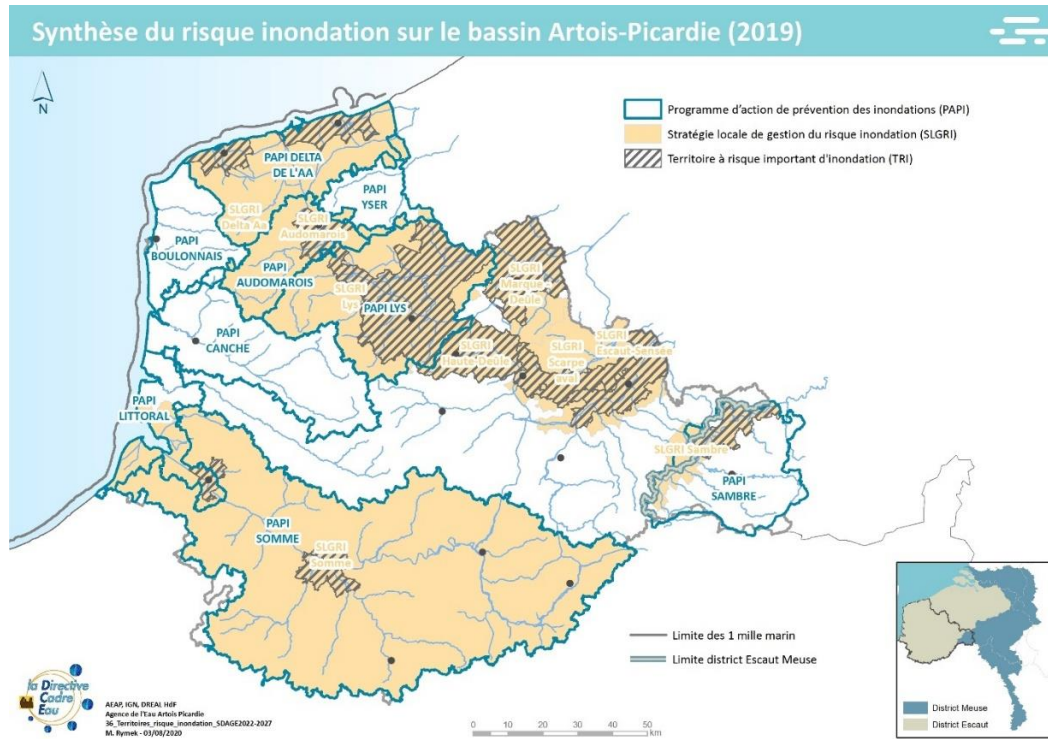
- Bassin versant de la Sambre
- Périmètre du SAGE de la Sambre
- Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois
- Réseau hydrographique principal

Structures ayant la compétence GEMAPI



# De la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation au PAPI Sambre

## Outils de la politique inondation



Directive européenne 2007/60/CE  
Ou « Directive inondation »



Evaluation préliminaire des  
risques inondations (EPRI), en  
2011



Territoires à Risque d'Inondation  
Important (TRI), 2012



Stratégie Nationale de Gestion  
des Risques d'inondation, 2014



Plan de Gestion du Risque  
Inondation, 2015

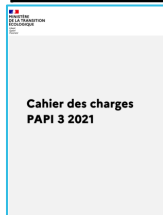


Stratégie Locale de Gestion des  
Risques d'Inondation (SLGRI),  
2015-2016



Programme d'Actions de  
Prévention des Inondations  
-PAPI Sambre-  
(2026-2031)

PPRi de la vallée de la Selle : 16 juin 2017	PPRi de la vallée de l'Helpe Mineure : Nord/Aisne du 18/22 décembre 2009
PPRi de la vallée de l'Ecaillon : 7 septembre 2017	PPRi de la vallée de l'Helpe Majeure : 12 novembre 2012
PPRi de la vallée de la Solre : 29 février 2008	PERi de la Sambre : Les années 90
PPRi de la vallée de l'Aunelle et de l'Hogneau : 18 juillet 2016	PPRicb de la Vallée de l'Oise entre Aisonville-et-Bernoville et Mondrepuis : 27 janvier 2015



Élaboration du dossier du  
Programme d'Etudes Préalables  
au PAPI Sambre (2016-2018)



Mise en œuvre du Programme  
d'Etudes Préalables au PAPI  
Sambre (2019-2025)



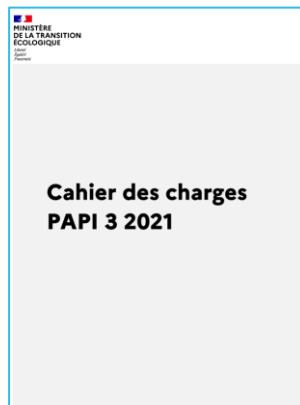
## Principaux résultats du programme d'études préalables au PAPI Sambre et perspectives



a. Axe 0 : Animation

b. Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Principaux résultats	Propositions d'actions du PAPI complet
<p>Modélisation hydraulique et hydrologique (débordement et ruissellement), cartographie des emprises inondées et identification des enjeux exposés</p> <p>Des Analyses coût-bénéfice des aménagements proposés sur les grands et les petits cours d'eau</p> <p>Des réflexions en cours avec le Département concernant la gestion hydraulique du Val Joly</p> <p>L'intérêt d'associer les actions préventives et de mobiliser des solutions de protection de réduction de la vulnérabilité au plus près de l'habitant</p> <p>Historique des crues</p> <p>Création et mise en ligne d'une plateforme Web</p>	<p>Création des supports de communication/événements grand public/campagne de sensibilisation pour atteindre les élus, scolaires, riverains, acteurs économiques, industriels ...</p> <p>Implanter des bornes repère de crues</p> <p>Mettre à jour le site internet PAPI, l'alimenter et en faire un outil de communication et de sensibilisation pour les internautes</p>



- Quelles actions souhaitez-vous inscrire dans le PAPI complet ?
- Des fiches actions à rédiger par des maitrises d'ouvrage à définir
- Une pluralité de porteur attendue (EPCI, SMAECEA, PNRA, Le Département, VNF) et des acteurs relais (communes, Noréade, services de l'Etat (DDTM, DREAL, sous-préfecture, usagers et associations, etc.)

## Principaux résultats du programme d'études préalables au PAPI Sambre

### c. Axe 2 : Surveillance et la prévision des crues et des inondations

Principaux résultats	Propositions ou exemples d'actions du PAPI complet
<p>Critères d'implantation des échelles limnimétriques par le Service de Prévision de Crues, DREAL Hauts-de-France</p> <p>Identification des potentiels secteurs hydrauliques à surveiller</p>	<p>Installer de nouvelles échelles limnimétriques</p>

### d. Axe 3 : Alerte et gestion de la crise

Principaux résultats	Propositions ou exemples d'actions du PAPI complet
<p>Diagnostic territorial des enjeux exposés aux aléas modélisés</p> <p>Elaboration d'une trame du DICRIM (Sous-préfecture, DDTM, CAMVS, SMAECEA et PNRA)</p>	<p>Accompagner les communes dans la mise à jour ou l'élaboration de leur PCS-Volet inondation ou les EPCI dans l'élaboration de leur PICS</p> <p>Organiser la gestion de la crise et les exercices de crise aux échelles communale et intercommunale</p> <p>Communication et sensibilisation des habitants et acteurs du territoire</p>

### e. Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme

Principaux résultats	Propositions ou exemples d'actions du PAPI complet
<p>Cartographie des aléas inondation par ruissellement (36 sous bassins versants) et débordement</p>	<p>Définir une approche visant à mieux intégrer l'inondation dans les projets de renouvellement urbain</p> <p>Mise à jour de documents d'urbanisme pour actualiser voire intégrer davantage le risque d'inondation (SCOT, PLUi, PLU, ...)</p> <p>Accompagner les communes et EPCI dans ces démarches</p>

## Principaux résultats du programme d'études préalables au PAPI Sambre

### f. Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité

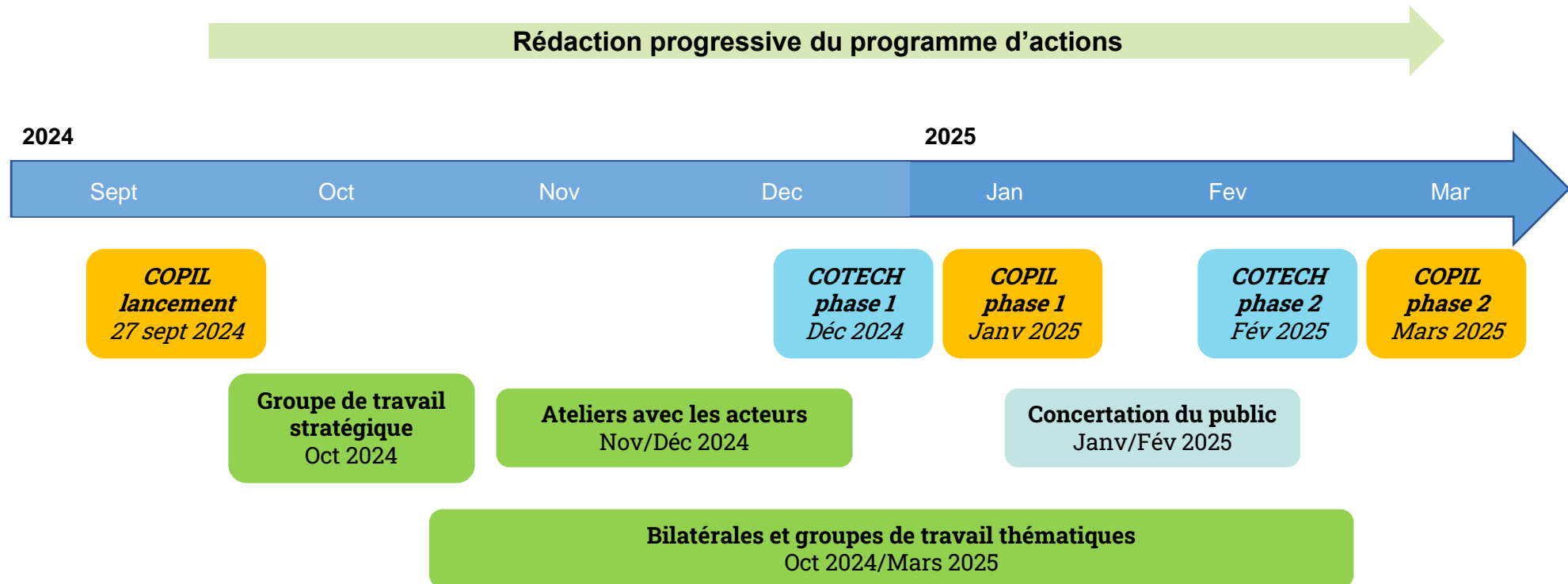
Principaux résultats	Propositions ou exemples d'actions du PAPI complet
Identification des secteurs vulnérables et des enjeux exposés	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité d'un bâtiment, un équipement, d'un réseau (assainissement pluvial du bourg de Dimechaux) Réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité (particuliers, bâtiments publics et entreprises de moins de 20 salariés)

### g. Axe 6 : Gestion des écoulements

Principaux résultats	Propositions ou exemples d'actions du PAPI complet
5 sites retenus par les élus pour poursuivre les actions de protection Une boîte à outils pour l'élaboration des SDGEP Mise en évidence de l'influence du barrage du Val Joly jusqu'à Jeumont Des réflexions en cours avec le Département concernant la gestion hydraulique du Val Joly Simulation de l'effet du bocage (haies et prairies) sur l'ensemble du bassin	Réaliser les ouvrages proposés sur les 5 secteurs de la stratégie petits cours d'eau Réaliser une étude foncière pour la création des potentielles zones d'expansion de crues Accompagner les communes ou les gestionnaires dans la conception des travaux de gestion des eaux pluviales Réaliser des études techniques et économiques relatif au barrage du Val Joly et son intérêt dans la prévention des inondations Sensibiliser les propriétaires fonciers sur l'intérêt du bocage dans la prévention des inondations
Des aménagements structurants proposés à l'issue des études ruissellement-érosion par la CAMVS et la 3CA	Intégrer les solutions d'aménagements proposées dans la démarche PAPI



## Calendrier PAPI d'octobre 2024 à juin 2025



Dépôt du dossier de candidature PAPI complet : juin 2025

# Merci de votre attention





# Tableau de bord du SAGE : Indicateurs 2022 – 2023

La CLE du 16 février avait validé la proposition de remise à plat des indicateurs

**Un indicateur se doit d'être avant tout « opérationnel » c'est-à-dire qu'il doit être possible, par le biais d'actions (études, travaux, animation, ...) de le faire évoluer et à contrario déceler l'inaction. Il doit être représentatif d'un objectif de résultats et non de moyens.**

L'objectif de cette refonte serait de suivre un panel d'indicateurs classés par enjeu, c'est – à dire :

- **5 groupes d'indicateurs** au lieu de 16 actuellement

**Passer de plus de 50 indicateurs à moins de 30** c'est-à-dire :

- 1 indicateur face à 1 voire 1 groupe d'objectif mutualisable



# Enjeu 1 : Reconquérir la qualité de l'eau

## ENJEU 1 RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU

### Sous enjeu 1 : Diminuer les pollutions d'origine industrielle, domestique et issues des voies de communication et espaces verts.




		Nouveaux Indicateurs évalués selon les données disponibles
<b>Objectif 1A.</b>	Améliorer le taux de raccordement – Assainissement collectif	<b>Taux de conformité des systèmes d'assainissement (collecte et traitement)</b>
<b>Objectif 1B.</b>	Fiabiliser les systèmes d'assainissement non collectif	<b>Taux de conformité des ANC dans les ZEE</b>
<b>Objectif 1C.</b>	Fiabiliser les systèmes d'assainissement collectif et non collectif	<b>Taux de desserte de l'AC au niveau communal (possible à partir de 2025)</b>
<b>Objectif 1D.</b>	Améliorer la qualité des rejets vers le milieu	
<b>Objectif 1E.</b>	Développer les pratiques de désherbage alternatif	<b>Cartographie des AAC avec enjeu pesticide (travail recentré sur les AAC)</b>
<b>Objectif 1F.</b>	Mettre en œuvre une gestion des eaux pluviales	<b>Nombre de schémas directeurs GEPU engagés et état d'avancement des SDGEP</b>

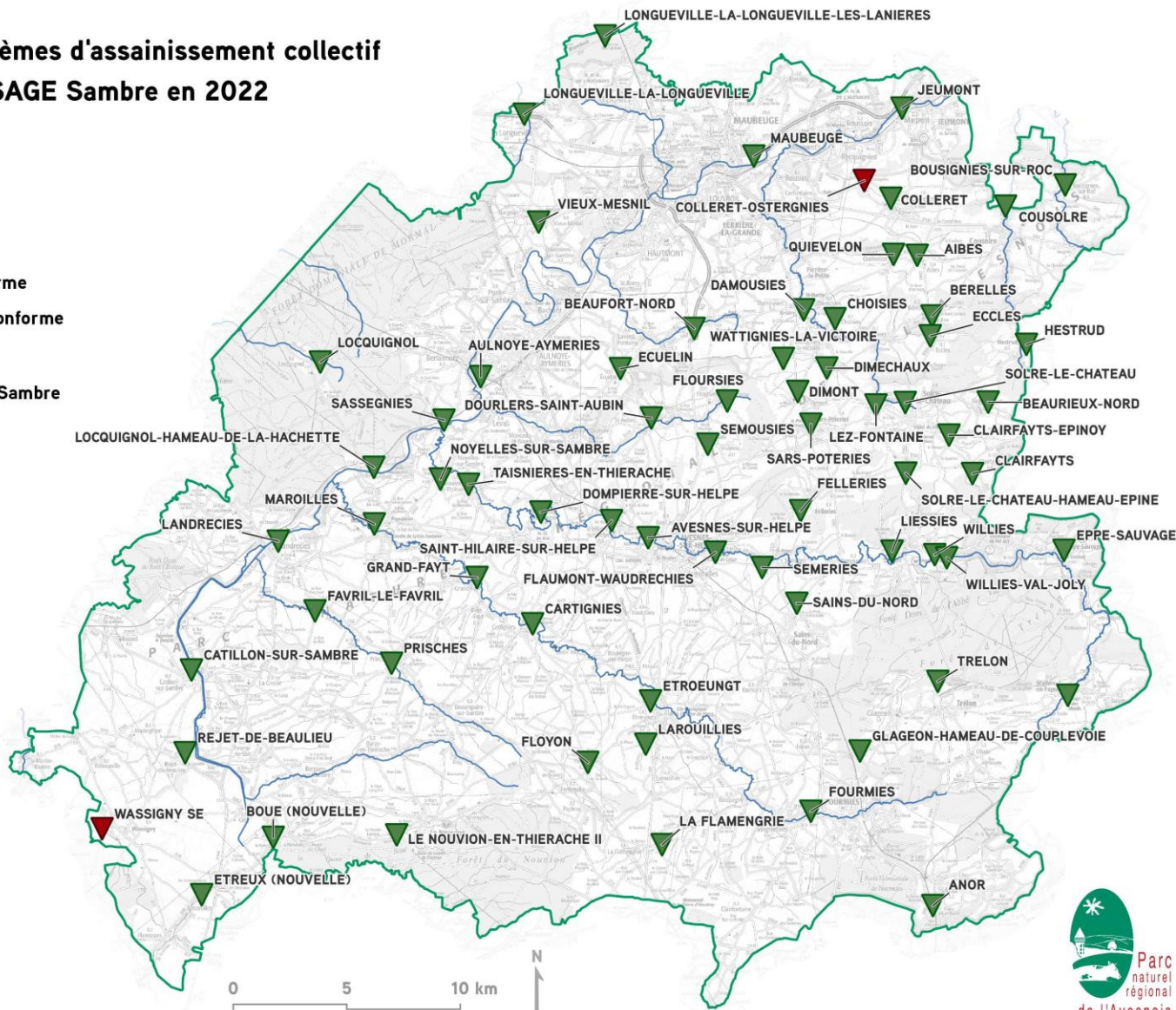
### Sous-enjeu 2 : Diminuer les pollutions d'origine agricole

<b>Objectif 2A.</b>	Maintenir/Restaurer les prairies et les entités naturelles de lutte contre l'Érosion (haies, bandes enherbées...)	<b>Part de surface en herbe sur la SAU (part PP et PT - évolution) * (Oc Sol en cours d'analyse avec prise en compte du territoire 02)</b>  <b>Linéaire de haie du territoire (évolution) *</b>
<b>Objectif 2B.</b>	Encourager le couvert hivernal	<b>Surfaces et linéaires contractualisées (MAEc)*</b>
<b>Objectif 2C.</b>	Soutenir les pratiques locales respectueuses de la ressource en eau	<b>Evolution des surfaces en bio*</b>



**Conformité des systèmes d'assainissement collectif sur le territoire du SAGE Sambre en 2022**

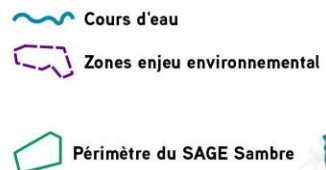
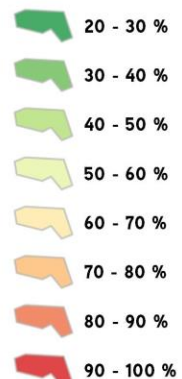
-  Agglomération conforme
-  Agglomération non conforme
-  Périmètre du SAGE Sambre



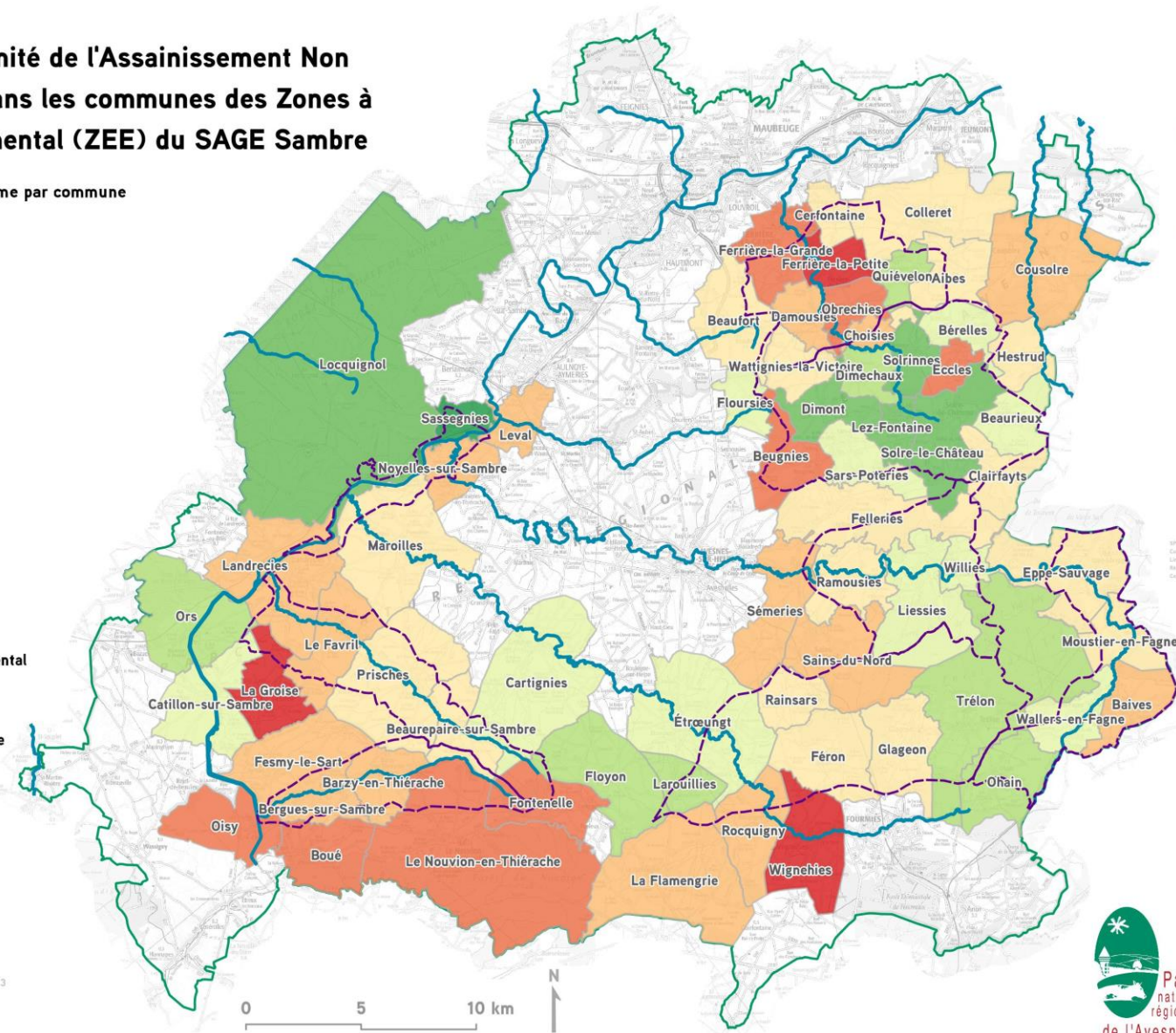
- Données issues de la base ROSEAU (portail d'information sur l'assainissement communal)
- Conformité globale des systèmes d'assainissement (collecte + traitement conforme équipement + performance)
- Ne fait pas apparaitre :
  - ⇒ Les problématiques de collecte par temps de pluie
  - ⇒ Les taux de raccordements (difficiles à connaître)
- Indicateur à travailler pour répondre au 1C :
  - ⇒ Taux de desserte communal de l'AC (à recueillir auprès des exploitants ; travail en cours par la DREAL)
  - ⇒ Croisement à faire avec les listes d'Agglo d'Asst prioritaires

## Niveau de conformité de l'Assainissement Non Collectif (ANC) dans les communes des Zones à Enjeu Environnemental (ZEE) du SAGE Sambre

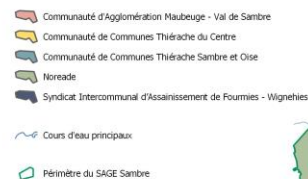
Pourcentage d'ANC non conforme par commune



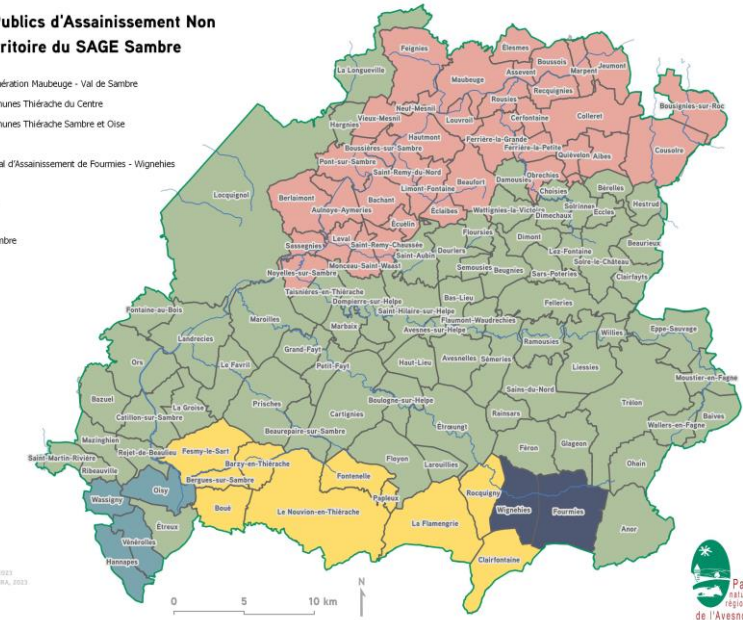
ZEE : SMPNRA, 2024  
 ANC : NOREAD, 2024 | SMPNRA, 2024  
 Cours d'eau : AEAP, AESN, SMPNRA, 2024  
 Limites : BDTOPO® 2023, ©IGN, 2023 | SMPNRA, 2023  
 Fond topographique : SCAN 100®, ©IGN, 2022  
 Réalisation : SMPNRA, Septembre 2024  
 Copie et reproduction interdites



Les Services Publics d'Assainissement Non Collectif du territoire du SAGE Sambre



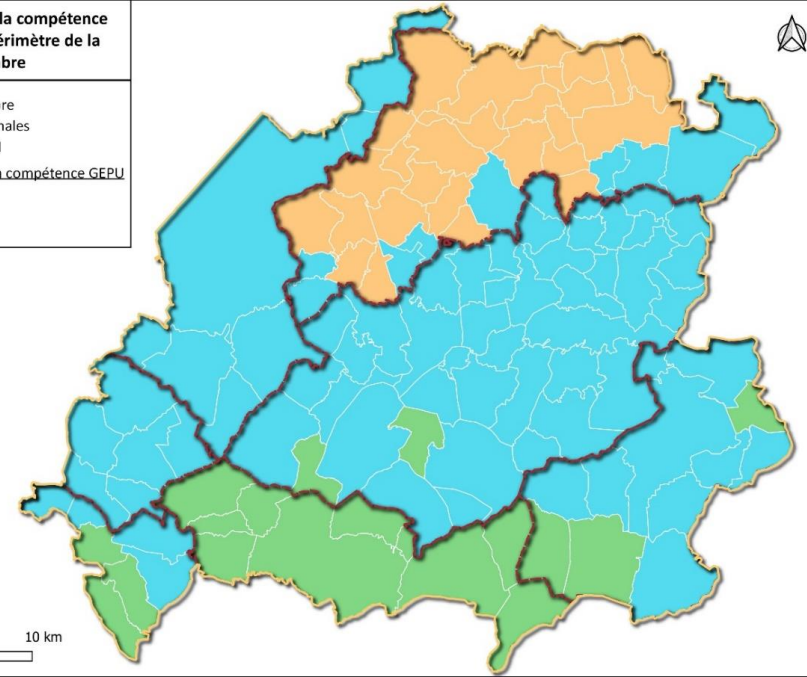
SINAC : SMPNRA, 2024  
 Carte d'eau: Agence de l'Etat Artois Picardie, 2023  
 Limites : BDTOPO® 2023, ©IGN, 2023 | SMPNRA, 2023  
 Modifications: SMPNRA, Septembre 2024  
 Copie et reproduction interdites



# 1F : Mise en œuvre de la gestion des eaux pluviales

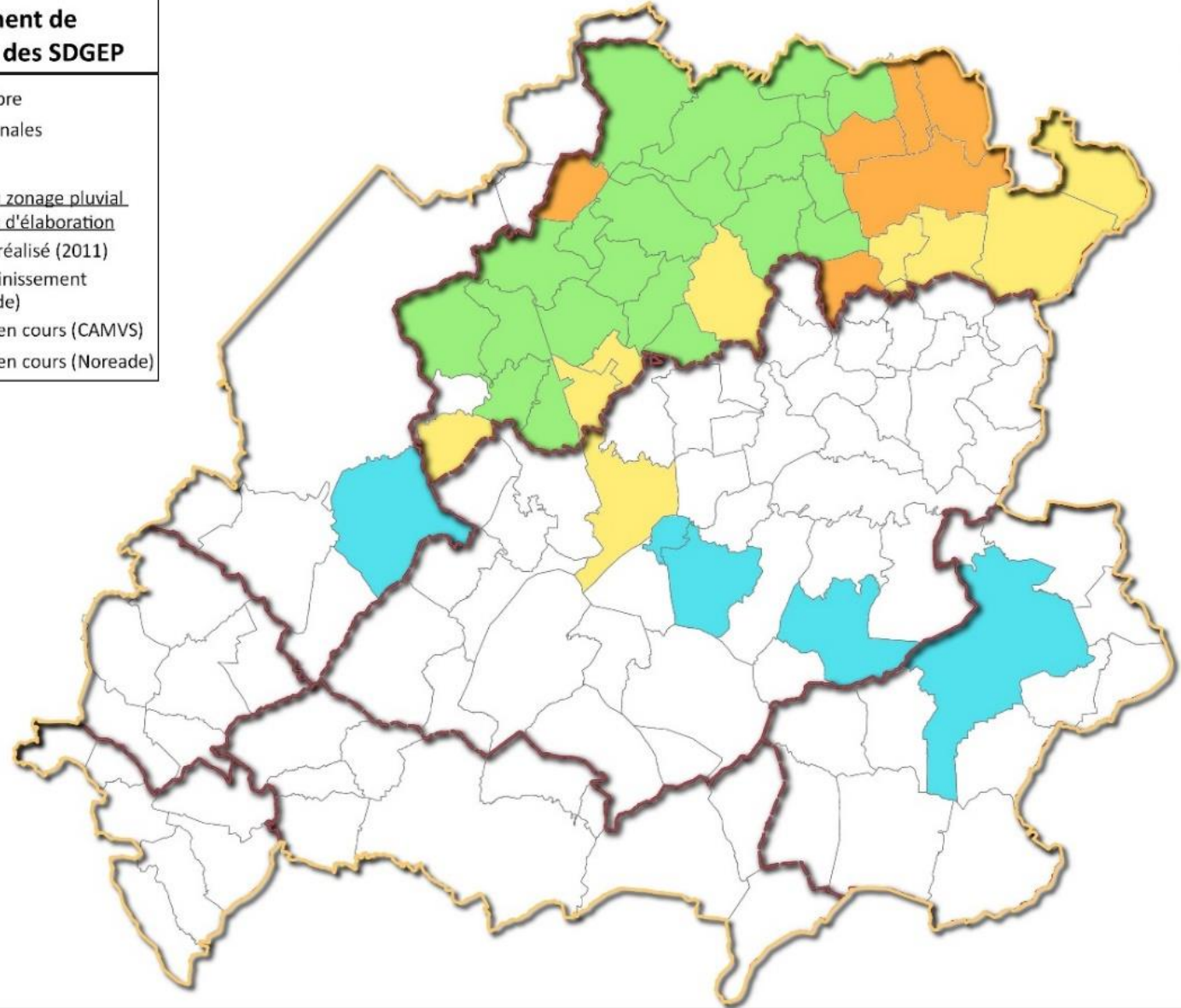
Répartition de la compétence GEPU sur le périmètre de la Sambre

- Périmètre Sambre
- Limites communales
- Limites des EPCI
- Structure exerçant la compétence GEPU
  - CAMVS
  - Commune
  - NOREADE



Avancement de l'élaboration des SDGEP

- Périmètre Sambre
- Limites communales
- Limites EPCI
- SDGEP, diagnostic ou zonage pluvial élaborés ou en cours d'élaboration
  - Zonage Pluvial réalisé (2011)
  - Diagnostic assainissement (interne Noreade)
  - Zonage pluvial en cours (CAMVS)
  - Zonage pluvial en cours (Noreade)



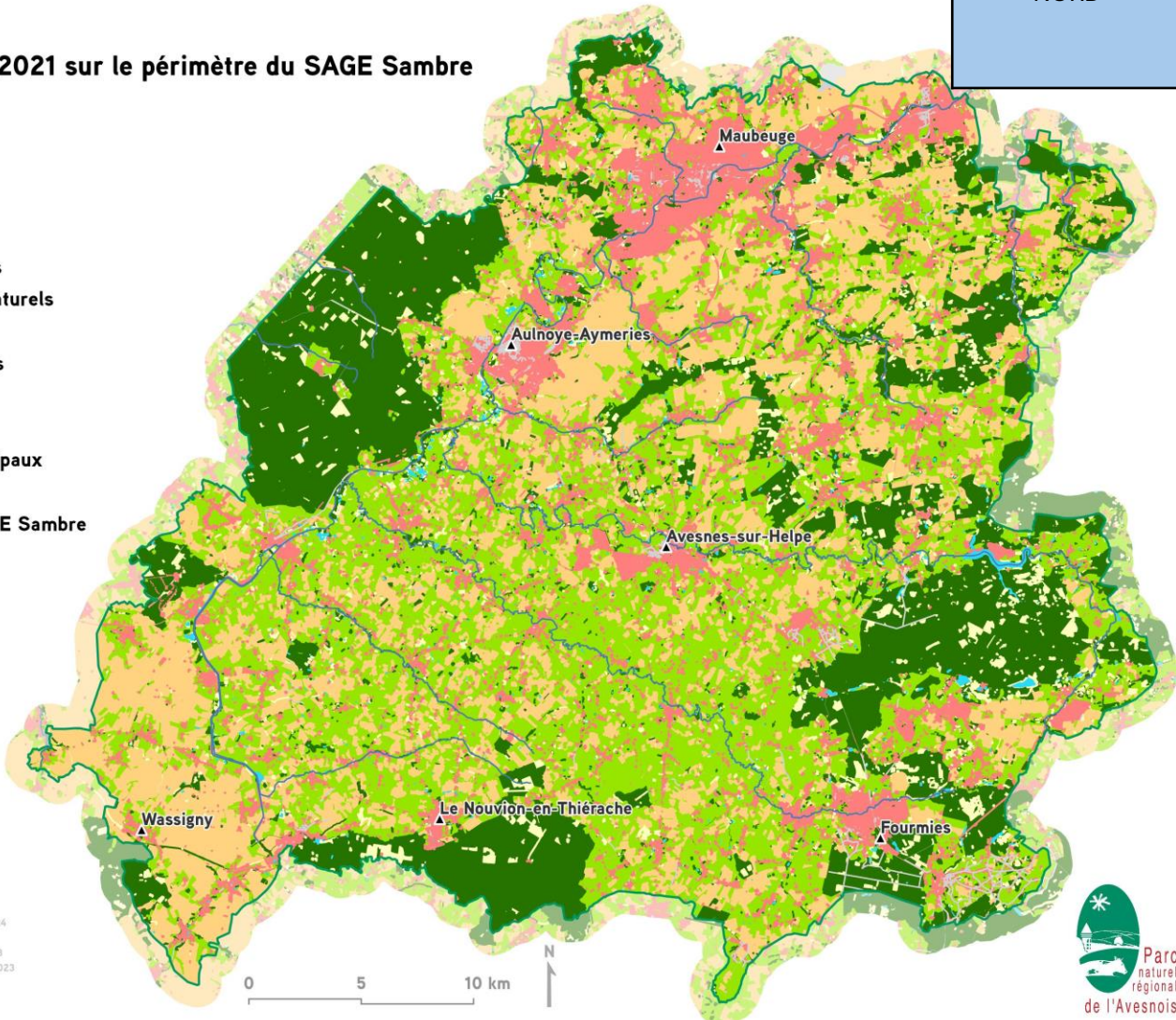


# Evolution de l'occupation du Sol : Indicateurs Transversaux

Communes du SAGE situées dans le Département du NORD	2005		2015	
	Espaces artificialisés	10768,21	Espaces artificialisés	11498,70
	Espaces agricoles	71132,94	Espaces agricoles	70290,74
	Espaces naturels   semi-naturels	30699,21	Espaces naturels   semi-naturels	30700,02
	Infrastructures	3139,15	Infrastructures	3250,06
	Surface située dans l'Aisne	20149,66	Surface située dans l'Aisne	20149,66
<b>Total général</b>	<b>135889,17</b>	<b>Total général</b>	<b>135889,17</b>	

Occupation du sol 2021 sur le périmètre du SAGE Sambre

- Espaces boisés
- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres espaces naturels
- Surfaces en eau
- Espaces urbanisés
- Infrastructures
- Cours d'eau principaux
- Périmètre du SAGE Sambre



Communes du SAGE situées dans le Département de l'Aisne	2010	
	Espaces artificialisés	1139,24
	Espaces agricoles	14487,06
	Espaces naturels   semi-naturels	4798,67
	Infrastructures	316,11
	Surface située dans le Nord	115148,10
<b>Total général</b>	<b>135889,17</b>	

Ensemble du SAGE	2021	
	Espaces artificialisés	12937,29
	Espaces agricoles	83967,12
	Espaces naturels   semi-naturels	35421,56
	Infrastructures	3563,20
<b>Total général</b>	<b>135889,17</b>	

Occupation du sol : OCS2d 2021 v4, Géo2France, 2024  
 Cours d'eau : Agence de l'Eau Artois Picardie, 2023  
 Chefs-lieux de canton : BDTOPO®, ©IGN, PPIGE 2013  
 Limites : BDTOPO® 2023, ©IGN, 2023 | SMPNRA, 2023  
 Réalisation : SMPNRA, Septembre 2024  
 Copie et reproduction interdites







## 2A – 2B - 2C : Linéaire de haies préservé / Evolution de la part en Agri bio

Inventaire 2024 : 7 360 km à l'échelle du SAGE (Partie Nord)

Communauté de Communes	Linéaire préservé en kilomètres
2C2A	210,193
3CA	3827,423
CAMVS	1533,050
CCPM	901,301
CCSA	887,836
<b>Total général</b>	<b>7359,803</b>

Linéaires inventoriés et inscrits dans les PLUi des EPCI (Protection Concertée du Bocage)

On recense près de 10 000 km de haies à l'échelle du Parc

Evolution de la surface agricole en Agriculture Biologique déclarée à la PAC (ha)								
Année de déclaration	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Agriculture sans certification biologique (ha)	73104,72	70505,63	70091,18	68310,96	67956,76	67525,62	66782,82	66501,65
<b>Agriculture certifiée biologique (ha)</b>	<b>3769,26</b>	<b>6259,37</b>	<b>6511,30</b>	<b>8061,11</b>	<b>8363,96</b>	<b>8720,90</b>	<b>9365,05</b>	<b>9515,23</b>
<b>Pourcentage d'agriculture biologique (ha)</b>	<b>5,16%</b>	<b>8,88%</b>	<b>9,29%</b>	<b>11,80%</b>	<b>12,31%</b>	<b>12,91%</b>	<b>14,02%</b>	<b>14,31%</b>
Surface agricole (ha)	76873,98	76765,00	76602,48	76372,07	76320,71	76246,52	76147,87	76016,88
Evolution de la surface agricole (ha)		-108,98	-162,52	-230,41	-51,35	-74,19	-98,65	-130,99

Source : RPG multidecennale, ©IGN, 2024



# Enjeu 2 : Préserver durablement les milieux

## Enjeu 2 : Préserver durablement les milieux aquatiques

### Sous-enjeu 1 : Atteindre une gestion écologique des milieux aquatiques et concilier la pratique des usages avec la préservation des milieux aquatiques

		Nouveaux Indicateurs évalués selon les données disponibles
Objectif 1A.	Gérer écologiquement les milieux aquatiques	Linéaire de cours d'eau couvert par une DIG ou par un plan de gestion = 100 % des cours d'eau du territoire couvert par une maîtrise d'ouvrage
Objectif 1B.	Mettre en place un entretien écologique sur les milieux aquatiques (cours d'eau et espace de débordement) respectueux de la continuité écologique et du profil en long des milieux)	
Objectif 1C.	Restaurer la continuité écologique	Nombre d'ouvrages effacés, contournés ou aménagés (NOUVEAU)
Objectif 1D.	Lutter contre la prolifération des espèces invasives.	Etat des pratiques locales et évolution des connaissances (stratégie locale SAGE/PNR)
Objectif 1E.	Concilier la pratique des usages avec la préservation des milieux aquatiques	À travers les indicateurs transversaux

### Sous-enjeu 2 : Préserver et restaurer les zones humides

Objectif 2A.	Améliorer la gestion des zones humides	Surface de ZH couverte par un plan de gestion
Objectif 2B.	Améliorer la connaissance des zones humides	Etat de l'inventaire des ZH et évolution
Objectif 2C.	Restaurer les zones humides dégradées	Surface de ZH restaurées (données complètes difficiles à obtenir)
Objectif 2D.	Préserver la fonctionnalité des zones humides	Surface de ZH couverte par un plan de gestion

# 1A-1B-1C: Gestion des Cours d'eau

## Situation des obstacles à l'écoulement sur le périmètre du SAGE Sambre

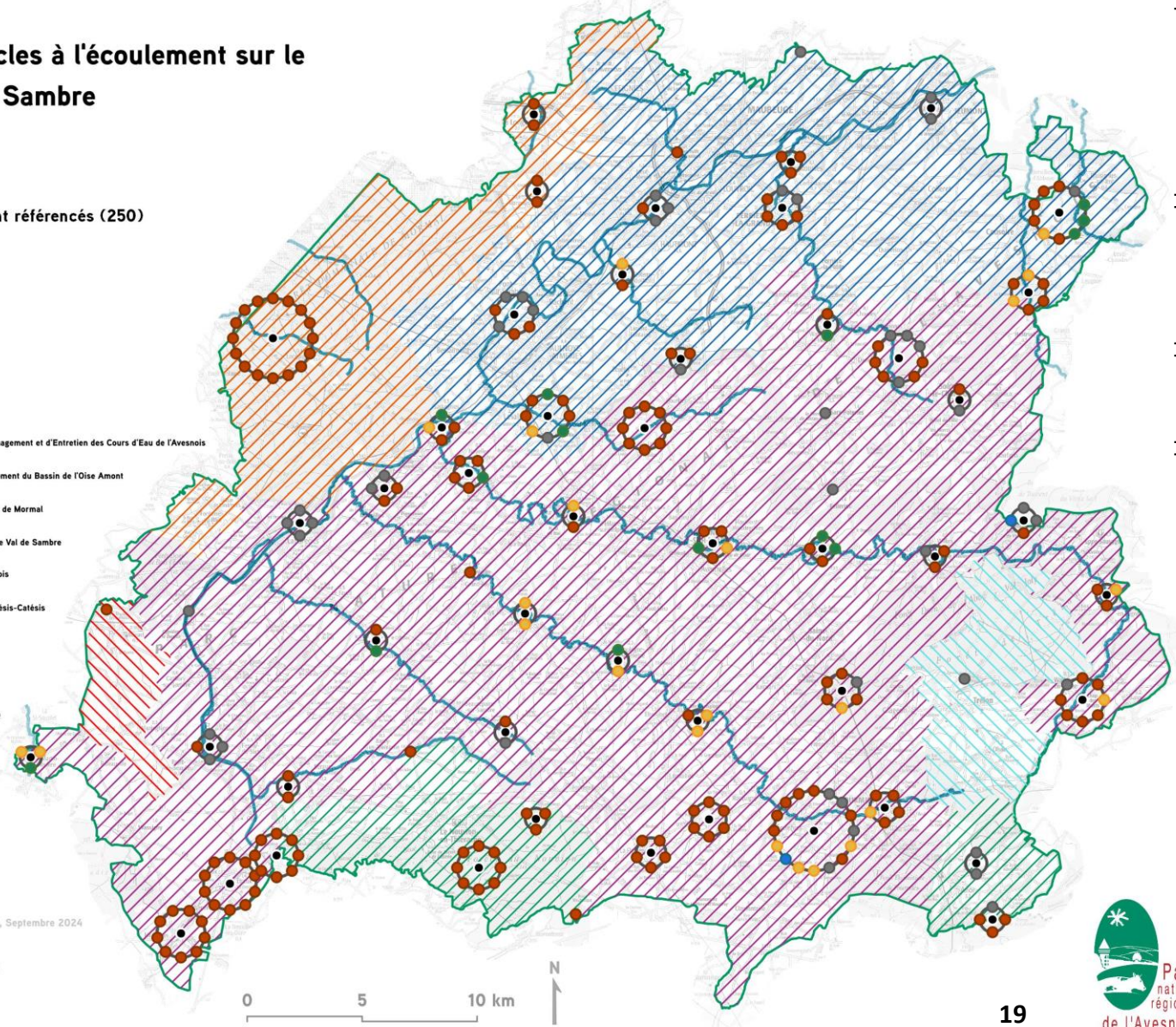
### État des obstacles à l'écoulement référencés (250)

- En projet (2)
- Existants (165)
- Détruits partiellement (23)
- Détruits entièrement (14)
- Indéterminés (46)

### Compétence GEMAPI

- ▨ SMAECEA Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois
- ▨ SIABOA Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Oise Amont
- ▨ CAMVS Communauté de Communes du Pays de Mormal
- ▨ CCPM Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre
- ▨ CCSA Communauté de Communes Sud-Avesnois
- ▨ CA2C Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

- Cours d'eau
- ▭ Périmètre du SAGE Sambre



⇒ L'entièreté du territoire est couverte par une maîtrise d'ouvrage GEMAPI porteur de PGRE validé par DIG

⇒ La fragmentation des cours d'eau est encore importante

⇒ Particularité du Canal

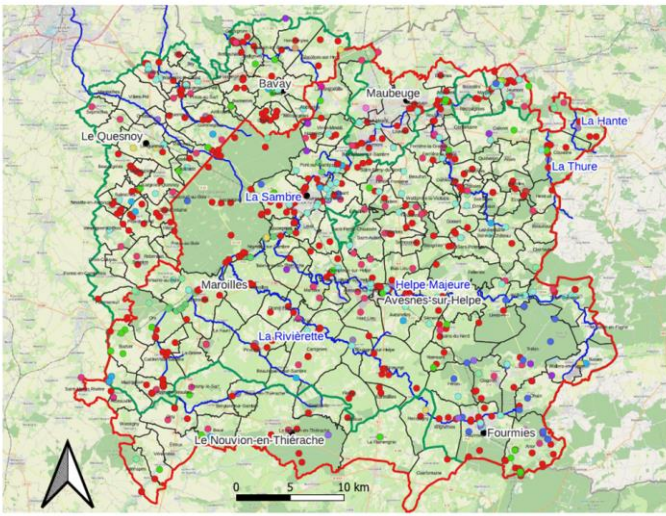
⇒ Effort à porter sur les Helpes mineure et Helpes majeure amont (liste 2 L214-17 – rétablissement de continuité écologique et sédimentaire)

Etat de l'ouvrage	Nombre d'ouvrages
En projet	2
Existant	165
Détruit partiellement	23
Détruit entièrement	14
Etat inconnu	46
<b>Total général</b>	<b>250</b>

Référentiel des obstacles à l'écoulement (ROE), SANDRE, Septembre 2024  
 GEMAPI : SMPNRA, 2020  
 Cours d'eau : AEAP, AESN, SMPNRA, 2024  
 Limites : BDTOP© 2023, ©IGN, 2023 | SMPNRA, 2023  
 Fond topographique : SCAN 100©, ©IGN, 2022  
 Réalisation : SMPNRA, Septembre 2024  
 Copie et reproduction interdites

# 1D : Gestion des EEE

Localisation des EEE végétales sur le territoire du SAGE Sambre et du PNRA

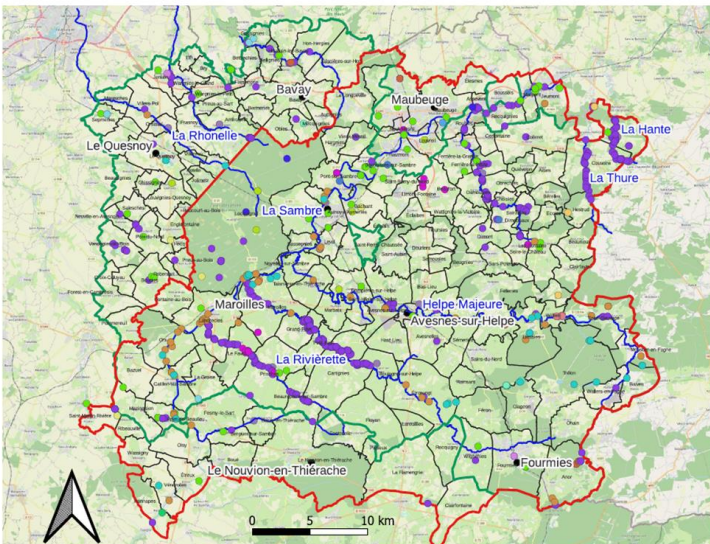


- EEE végétales avérées :
- Herbe de la pampa
  - Hydrocotyle fausse Renoncule
  - Lentille d'eau minuscule
  - Mousse cactus
  - Myriophylle du Brésil
  - Renouée de Bohême
  - Renouée du Japon
  - Renouée de Sakhaline
  - Robinier faux-acacia
  - Rosier rugueux
  - Sainfoin d'Espagne
  - Séneçon du Cap
  - Solidage du Canada
  - Solidage géant
  - Stramoine commune
  - Sumac Amarante
  - Vigne-vierge commune
- Périmètre du SAGE Sambre  
 Périmètre du PNRA  
 Principaux cours d'eau  
 Principales communes  
 Limites communales

EEE végétales : Conservatoire botanique national de Baillieu, 1994-2023. Digitale2 (Système d'information sur la flore et la végétation sauvage du Nord-Ouest de la France), Baillieu ; Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France, 2023  
 Limites du SAGE : SAGE © SMPNRA au titre du SAGE de la Sambre, 2006  
 Limites communales : ©IGN - BD TOPO®, 2021  
 Fonds topographiques : OpenStreetMap®



Localisation des EEE végétales sur le territoire du SAGE Sambre et du PNRA

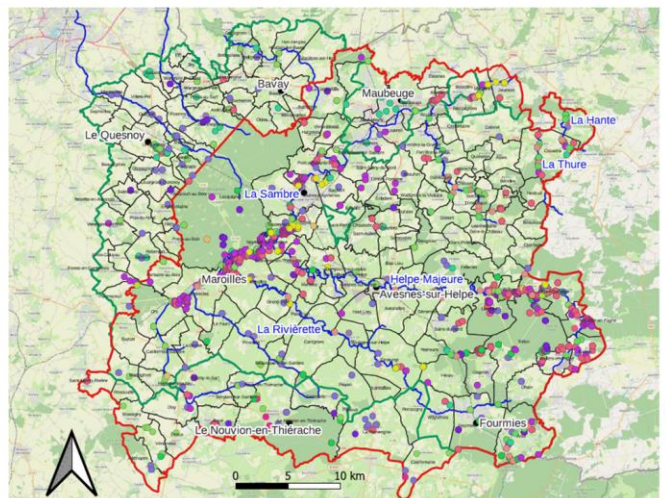


- EEE végétales avérées :
- Ailante glanduleux
  - Ambrosie à feuilles d'armoise
  - Aster lancéolé
  - Azolla fausse fougère
  - Balsamine de balfour
  - Balsamine de l'Himalaya
  - Berce du Caucase
  - Bident à fruits noirs
  - Buddléia de David
  - Cerisier tardif
  - Cornouiller soyeux
  - Cotonéaster horizontal
  - Élodée du Canada
  - Élodée de Nuttall
  - Érable négondo
  - Mahonia à feuilles de houx
  - Glycérie striée
- Périmètre du SAGE Sambre  
 Périmètre du PNRA  
 Principaux cours d'eau  
 Principales communes  
 Limites communales

EEE végétales : Conservatoire botanique national de Baillieu, 1994-2023. Digitale2 (Système d'information sur la flore et la végétation sauvage du Nord-Ouest de la France), Baillieu ; Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France, 2023  
 Limites du SAGE : SAGE © SMPNRA au titre du SAGE de la Sambre, 2006  
 Limites communales : ©IGN - BD TOPO®, 2021  
 Fonds topographiques : OpenStreetMap®



Localisation des EEE animales sur le territoire du SAGE Sambre et du PNRA



- EEE animales :
- Bernache du Canada
  - Carassin commun
  - Carpe commune
  - Ecrevisse américaine
  - Ecrevisse de Californie
  - Ecrevisse de Louisiane
  - Erisimature rousse
  - Frelon asiatique
  - Ouette d'Égypte
  - Perche soleil
  - Poisson chat
  - Pseudorasbora
  - Ragondin
  - Rat musqué
  - Rat surmulot
  - Raton laveur
  - Sandre
  - Tortue de Floride
- Périmètre du SAGE Sambre  
 Périmètre du PNRA  
 Principales communes  
 Principaux cours d'eau

EEE animales : ©Fédération de pêche du Nord ; Base de données SIRF ; CPJE de l'Aisne antenne Thiérache ; Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France  
 Limites du SAGE : SAGE © SMPNRA au titre du SAGE de la Sambre, 2006  
 Limites communales : ©IGN - BD TOPO®, 2021  
 Fonds topographiques : OpenStreetMap®

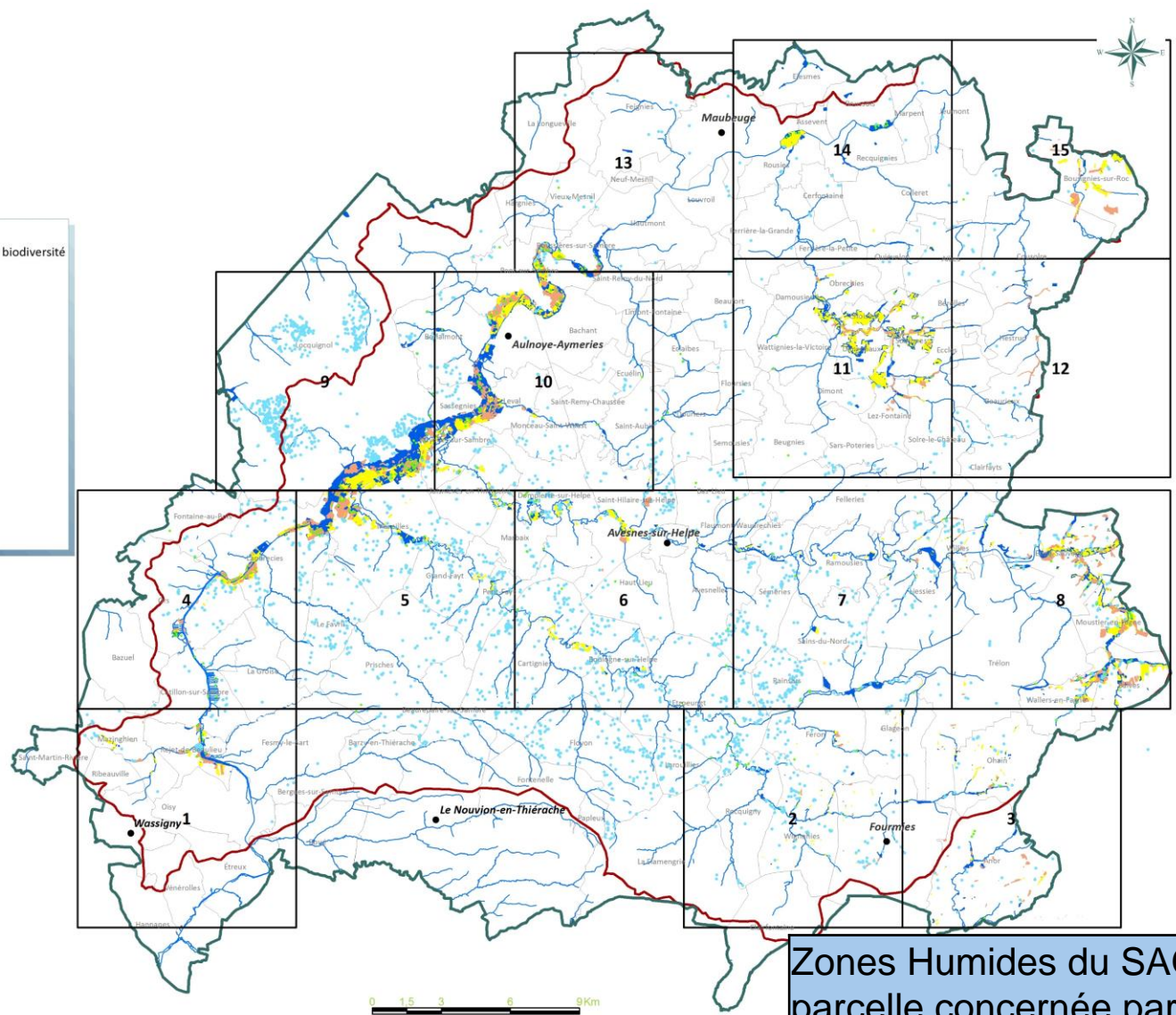


- 34 espèces végétales EEE recensées
- 18 espèces animales EEE

- ⇒ Coordination des plans de gestion (travail en réseau)
- ⇒ Sensibilisation
- ⇒ Amorce d'un travail transfrontalier

# 2A-2C-2B-2D : Préserver et gérer les ZH

- Zones humides du SAGE 2020**
- Zones humides remarquables au titre de la biodiversité
  - Zones humides du SAGE à restaurer
  - Zones humides du SAGE à enjeu agricole
- A titre indicatif**
- Mares de chasse
  - Mares
- Réseau hydrographique**
- Permanent
- Repères administratifs**
- Chefs-lieux de canton
  - Limites communales
  - Périmètre du Sage de la Sambre
  - Bassin versant de la Sambre



- 2 980,23 ha inventoriés
- 3 catégories :
- 659 ha à préserver
- 956 ha à restaurer
- 1705 ha où maintenir une agriculture compatible avec la ZH

Sources :  
SAGE © SMPNRA au titre du SAGE de la Sambre, 2006  
Inventaire des zones humides du SAGE © PNRA, 2020  
Zones humides d'intérêt du SAGE © PNRA, 2009  
Mares :  
- Anciennes mae © Pnra, de 1995 à 1998  
- Programmes/études © Pnra, de 2001 à 2009  
- Inventaires et occupation du sol 2003 © PNRA, 2009 ;  
© Conservatoire Botanique National de Bailleul, 2004 ;  
- Plan de Gestion des 2 Helpes © SIAECEA, 2008  
- MAET 2009 à 2017 © Pnra, 2018  
- Inventaires des mares CAMVS 2015 © CAMVS, 2017  
- Prospection des mares - ICB 2012 à 2017, ABC 2018 ;  
- PUIJ CCSA  
© PNRA, 2012 - 2017 ; PNRA, 2018 ; PNRA, 2018  
Mares de chasse, d'après la Fédération de Chasse © Pnra, 2019  
Bassin versant © AEAP - 2003  
Cours d'eau - BD Topo © IGN, Paris, 2017  
Limites communales, Chefs-lieux - BD Topo © IGN/PPICF, 2013  
Réalisation : ENRA/SMPNRA, Février 2020  
1/150 000 - Copie et reproduction interdites

Zones Humides du SAGE Sambre situées sur une parcelle concernée par un plan de gestion (ha)	<b>587ha</b>
Patrimoine concernée : Sites CEN   RNR   ENN	
RBD   APPB   APPNH	

# Enjeu 3 : Maîtriser et réduire les risques inondation et érosion

Enjeu 3 : Maîtriser et réduire les risques d'inondation et d'érosion		
		Nouveaux Indicateurs évalués
<b>Objectif A.</b>	Prévenir et communiquer sur le risque Inondation	Etat d'avancement du PAPI
<b>Objectif B.</b>	Diminuer le risque pour les secteurs déjà inondés et sensibles à l'érosion	Coordination locale
<b>Objectif C.</b>	Maîtriser le ruissellement et l'érosion	Inventaire des aménagements structurants (projetés et réalisés)

⇒ PAPI d'intention 2020-2025 (point à l'OJ) => **Modèles de crues Q30 – Q100 – Q1000 (déploiement des stratégies préventives à l'échelle du bassin)**

⇒ Mission Erosion portée par le Parc

⇒ Etudes pré - opérationnelles en cours

- **La CC Cœur de l'Avesnois pour 33 communes, 93 sous bassins versants identifiés et 6 000 ha**
- **La CA Maubeuge Val de Sambre pour 26 communes, 7 bassins versants et environ 7000 ha**
- **La CC Pays de Mormal pour 1 commune, 2 bassins versants et 13 ha**

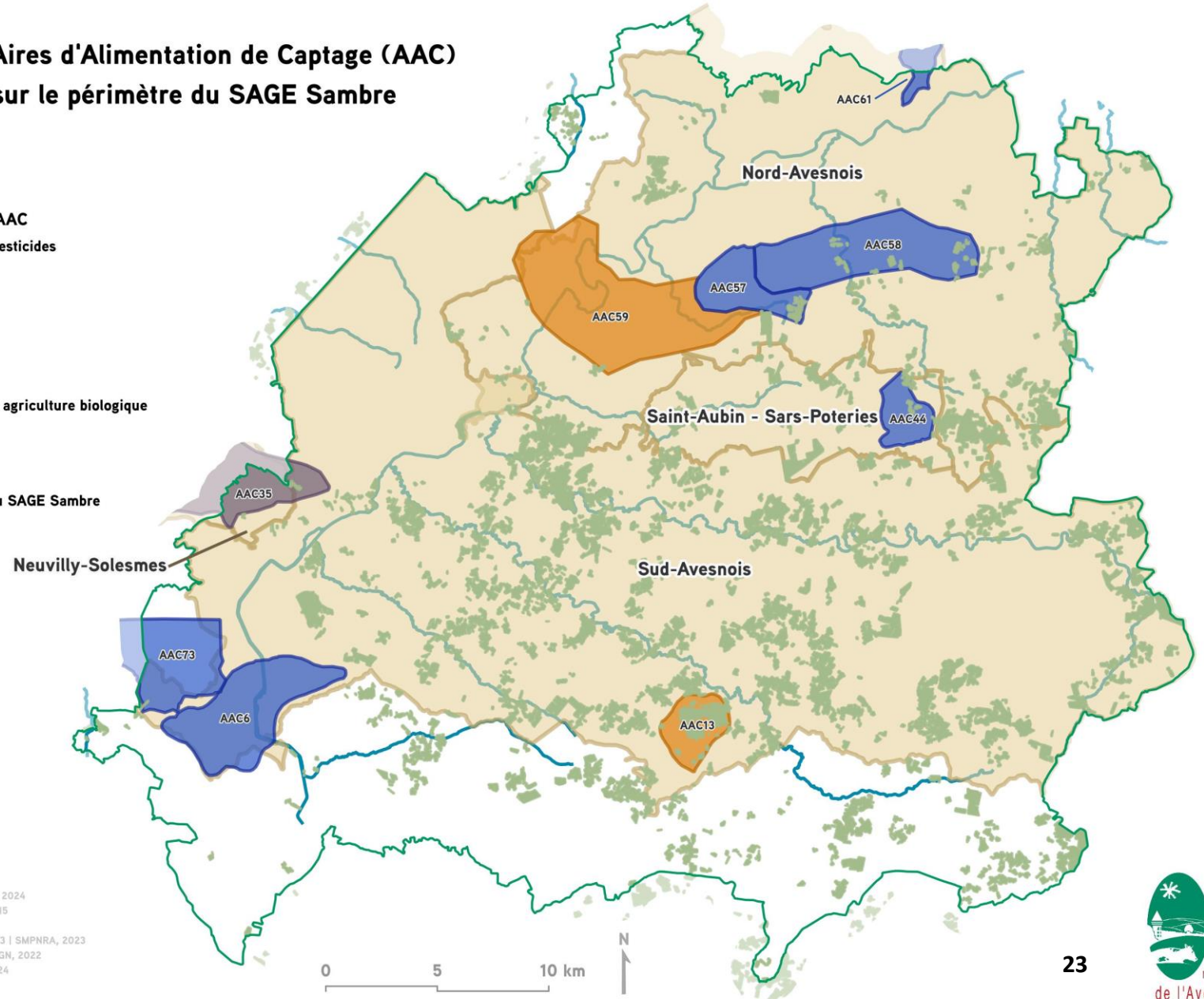
⇒ Inventaires des aménagements devra être suivi à la suite des études

# Enjeu 4 : Préserver la ressource en eau

## Enjeux des Aires d'Alimentation de Captage (AAC) prioritaires sur le périmètre du SAGE Sambre

### Enjeux liés aux AAC

-  Nitrates et pesticides
-  Nitrates
-  Pesticides
-  ORQUE
-  Parcelles en agriculture biologique
-  Cours d'eau
-  Périmètre du SAGE Sambre



AAC : AEAP, 2023 | SMPNRA, 2024  
Cours d'eau : AEAP, AESN, SMPNRA, 2024  
ORQUE : Noréade, 2015 | CAMVS, 2015  
Parcelles AB : RPG 2022, IGN, 2023  
Limites : BDTOP0 © 2023, ©IGN, 2023 | SMPNRA, 2023  
Fond topographique : SCAN 100 ©, ©IGN, 2022  
Réalisation : SMPNRA, Septembre 2024  
Copie et reproduction interdites



# Définition de l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau

## Orientation A-5 (🌳☀️🌊) : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques\* dans le cadre d'une gestion concertée

La fonctionnalité des milieux aquatiques\* de surface est essentiellement liée à la prise en compte et au respect de l'espace de bon fonctionnement\* spécifique à chaque cours d'eau\*.

### Disposition A-5.1 (🌳☀️) : Définir l'espace de bon fonctionnement\* des cours d'eau\*

Les collectivités compétentes en matière de GEMAPI sont chargées de réaliser la cartographie de l'espace de bon fonctionnement\* des cours d'eau\*, en priorité sur les bassins versants à enjeux identifiés par les Commissions Locales de l'Eau des SAGE. Il est essentiel que cette cartographie soit achevée à l'échéance du présent SDAGE et soit annexée aux SAGE lors de leur adoption ou de leur révision. Les documents d'urbanisme\* assurent la préservation de ces espaces au titre de leur compatibilité avec le(s) SAGE(s) qui les concernent et mettent en œuvre les dispositions permettant d'assurer une telle préservation.

Guide technique  
du SDAGE



DÉLIMITER L'ESPACE  
DE BON FONCTIONNEMENT  
DES COURS D'EAU

Hydrotopologie

=> il est préconisé de s'appuyer sur le guide méthodologique de l'Agence de l'eau RMC

=> les études d'EBF sont vouées à s'inscrire dans les PPRE des Gémapiens

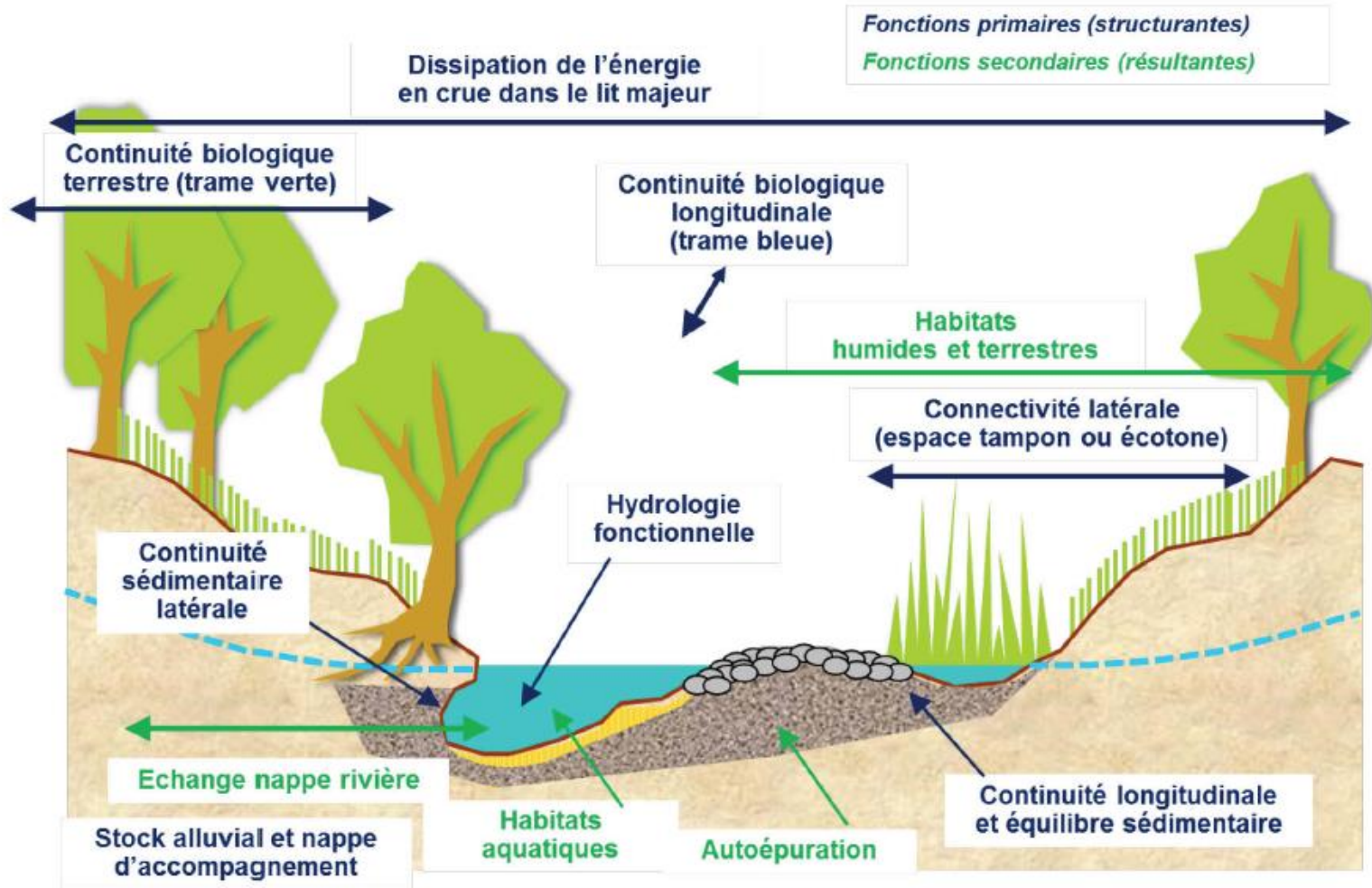
=> les critères techniques de méthodes peuvent être définis à l'amont par les CLE afin d'harmoniser au sein d'un même territoire

=> un travail inter-SAGE peut être envisageable là où l'intérêt existe





# Qu'est ce que l'EBF ?



L'EBF est un concept qui permet d'aller plus loin que l'espace de liberté/mobilité du cours d'eau => ce n'est pas que la « zone inondable », pas que le lit majeur

L'EBF prend en compte l'ensemble des paramètres de la « vie » du cours d'eau, **toutes les fonctions de l'hydrosystème, soit les fonctions liées à**

- la morphologie (continuités, profil,...)
- l'hydraulique (crue, connectivité,...)
- l'hydrologie (relations nappe/rivière)
- la biologie (faune, flore, habitat)
- la biogéochimie (qualité physico-chimique)

Figure 2 : Le cours d'eau : un milieu au cœur de multiples interactions de milieux (source : BURGEAP)

Extrait du Guide technique SDAGE RMC

# Espace de Bon Fonctionnement (EBF)

L'espace de bon fonctionnement (EBF) prend en compte 5 fonctions =>

Disposition du SDAGE 2022-2027 Artois-Picardie.

Doit être pris en compte dans le PAPI

Pas de portée réglementaire propre, c'est à la CLE de le définir

Délimitation précise de l'EBF est à effectuer par les structures en charge de la compétence GEMAPI (selon le SDAGE)

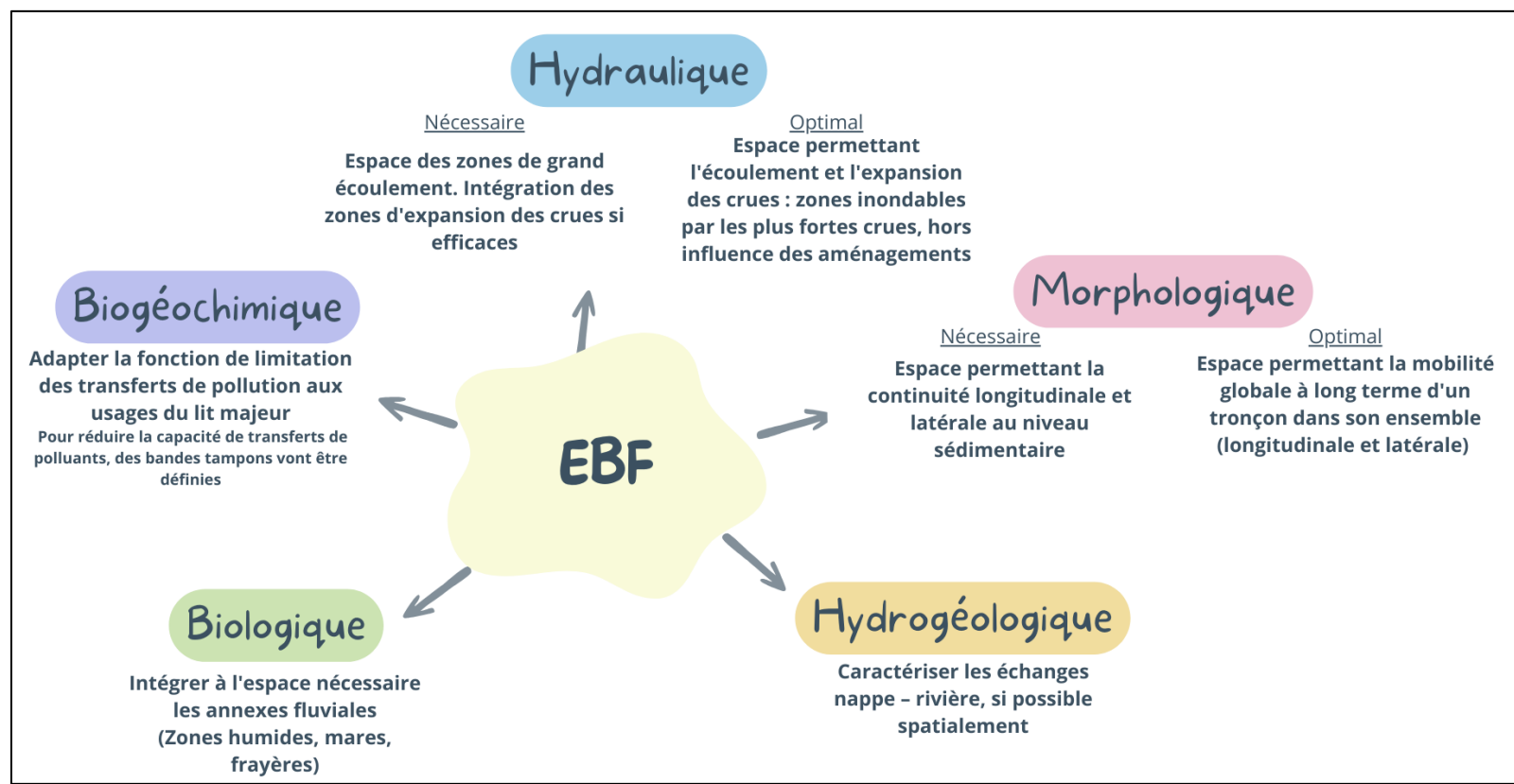


Schéma des 5 fonctions de l'EBF

# Pourquoi définir l'EBF ?

- Pour mieux prendre en compte la fonctionnalité du cours d'eau dans les PPRE et optimiser les interventions, prendre en compte les continuités latérales dans les travaux de restauration écologique
  - Pour mieux gérer l'aléa inondation et mieux prendre en compte le cours d'eau dans l'aménagement du territoire
- => impliquera une portée réglementaire du zonage :
- nouvelle cartographie dans les documents du SAGE et au PAGD voire règlement
  - ne remet pas en cause les périmètres existants (PPRI / PERI)
  - doit être pris en compte dans le PAPI
  - **l'EBF est destiné à être pris en compte dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU,...)**

# L'EBF sur le SAGE SAMBRE en 2024

⇒ STAGE MASTER « Dynamique des milieux et risques » de mars à aout 2024

⇒ Validation des travaux de ce stage en GT le 1<sup>er</sup> juillet 2024

Les avancées permises par ce stage sont les suivants :

- *Dresser un inventaire des ressources disponibles pour la délimitation de l'EBF et identifier les besoins d'acquisition de données complémentaires (Inventaire cartographique, données hydrauliques, hydrobiologiques, hydrogéologiques disponibles) ;*
- *Identifier les bassins versants à enjeu où la délimitation de l'EBF doit se faire en priorité en privilégiant **un travail par MASSE D'EAU SUPERFICIELLE (sous bv)** ;*
- *Faciliter l'appropriation locale de la méthodologie de détermination de l'EBF sur le bassin versant de la Sambre : identifier les styles et typologies de cours d'eau, dresser les contours d'une méthodologie applicable localement, guider les acteurs GEMAPI locaux ;*

...



# Détermination méthodologique

Après avoir identifiés les cours d'eau et leur typologie (style fluvial), le guide préconise l'application de 2 méthodes possibles :

## Méthode optimale :

- Combinaison d'une application cartographique et d'investigation de terrain notamment pour la détermination de la largeur plein bord
- Traçage d'un périmètre morphologique de 3 à 6 fois la largeur plein bord avec au minimum 10 m de part et d'autre du cours d'eau
- Utilisation du modèle de crue centennale pour les périmètres EBF hydraulique, morphologique et biologique
- Traçage d'une zone tampon de largeur très variable (5 à 100 m) selon les enjeux et volonté de protection.
- Etude des relations Nappe/Rivière pour le périmètre hydrogéologique

## Méthode Rapide : en priorité sur les affluents (largeur plein bord < 15m)

- Périmètre morphologique minimum de 5 m de part et d'autre mais variable selon débit et pente
- Périmètre hydraulique selon les zonages disponibles sinon = morphologique
- Périmètre biologique selon les données disponibles (ZH, Natura 2000, ...)
- Périmètre biogéochimique = méthode optimale



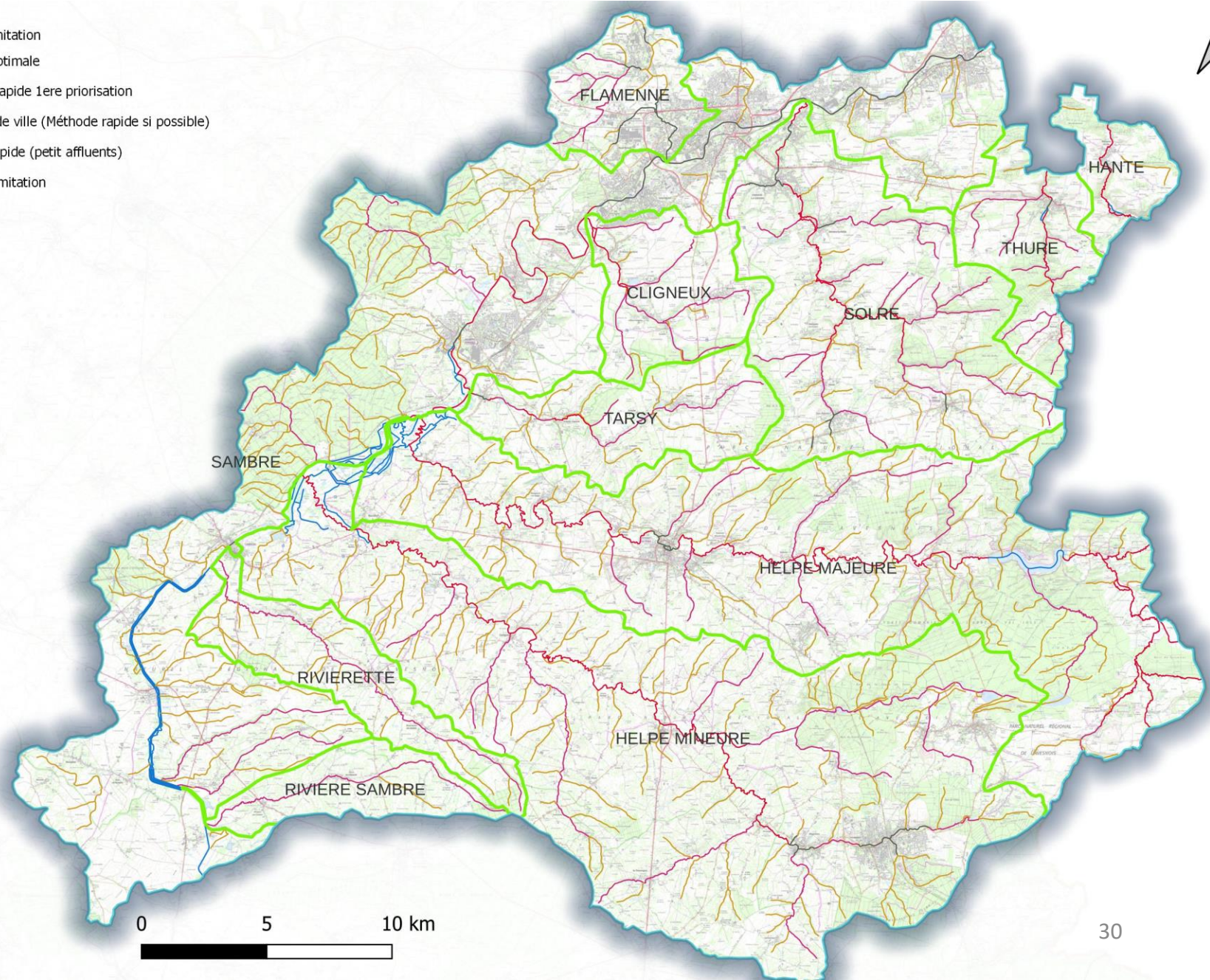
Méthode optimale pour des espaces ayant un intérêt à être préservés ou restaurés.

Méthode rapide pour les petits cours d'eau et les espaces où il manque des données.

Deux espaces artificiels où une délimitation n'est pas nécessaire : Le canal de la Sambre et le lac du Val Joly.

## Méthodes de délimitation

- Méthode optimale
- Méthodes rapide 1ere priorisation
- Traversée de ville (Méthode rapide si possible)
- Méthode rapide (petit affluents)
- Pas de délimitation



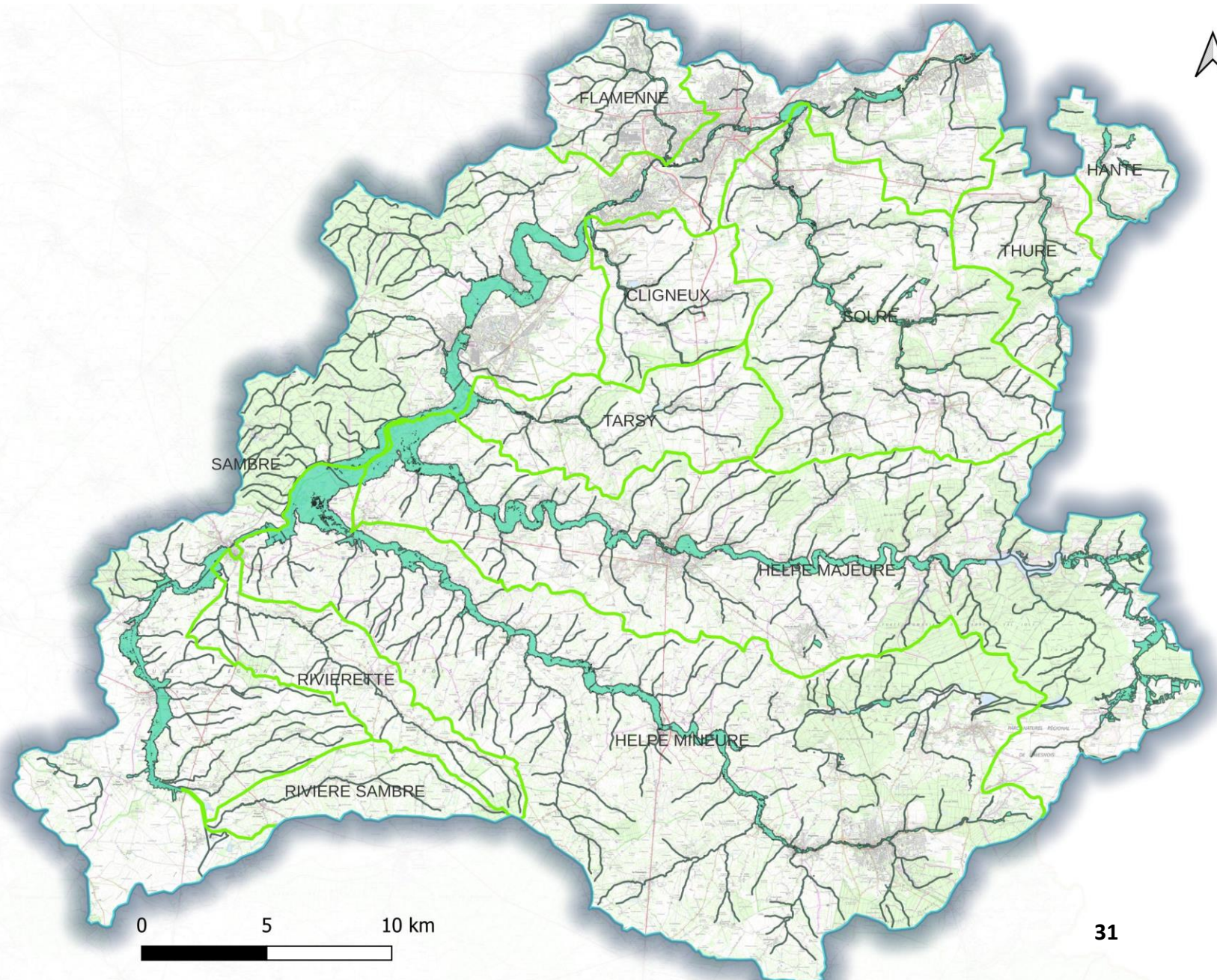
## Périmètre global de l'EBF Sambre « nécessaire » :

- Périmètre Hydraulique (Q100 PAPI) => optimal
- Périmètre Biologique (Zones humides de l'inventaire connectées) => nécessaire
- Périmètre Biogéochimique avec un tampon de 15 mètres
- Périmètre morphologique « nécessaire » (confondu dans les périmètres précédents)

Doivent être exclus du périmètre les emprises strictes du :

- Canal de la Sambre à l'Oise (Landrecies Amont vers Bois de l'Abbaye)
- Lac du Val Joly

Le Périmètre Hydrogéologique n'est pas défini (à traiter à part)





# EBF, et maintenant ?

Actions à finaliser :

- ⇒ Affiner un atlas cartographique des bassins versants et méthodologie applicables à chaque EBF
- ⇒ Traçage des EBF Hydraulique, Morphologique et Biologique Nécessaires (Données PAPI et méthode rapide) + Biogéochimique (tampon de 15m)
- ⇒ Mise en évidence des zones nécessitant les investigations complémentaires (zone à enjeux d'usages, périmètre morphologique en traversée urbaine...)
- ⇒ Ecriture des dispositions relatives à l'EBF







# Quels intérêts pour le territoire ?

- Prise en compte dans les documents d'urbanisme et programme d'aménagement du territoire (enjeu inondation, préservation des fonctionnalités du cours d'eau, des prairies humides, ZEC,...)
  - Prioriser les actions de restauration fonctionnelle des cours d'eau dans les plans de gestion des Gemapiens (continuité, remise en lit majeur, hydromorphologie,...)
- et plus globalement il s'agit de :
- sensibiliser sur les exigences spécifiques au bon fonctionnement des cours d'eau ;
  - informer sur les risques liés au cours d'eau (érosion des berges, inondations ...)
  - orienter les intervention publiques et privée vers des actions de reconquête de cet espace.





# Note d'enjeux SCoT

- Cf. note d'enjeu
- Avis de la CLE ?





## Info générales

- Derniers travaux transfrontaliers :
  - Interreg “Rivières” Parc National Entre Sambre et Meuse (PNRA = Partenaire Associé)
  - Collaboration avec le Contrat de Rivière Sambre sur thématiques EEE et Inondations
- Recomposition de la CLE en 2025 (intégration du SCoT Sambre Avesnois) - fin d'AP au 28/12/2024
- Date à retenir : le 9 décembre prochain à 14 H 00 aux Charmilles de Landrecies pour un atelier de construction des scénarii du futur SDAGE (animé par les services de l'AEAP et leur prestataire)



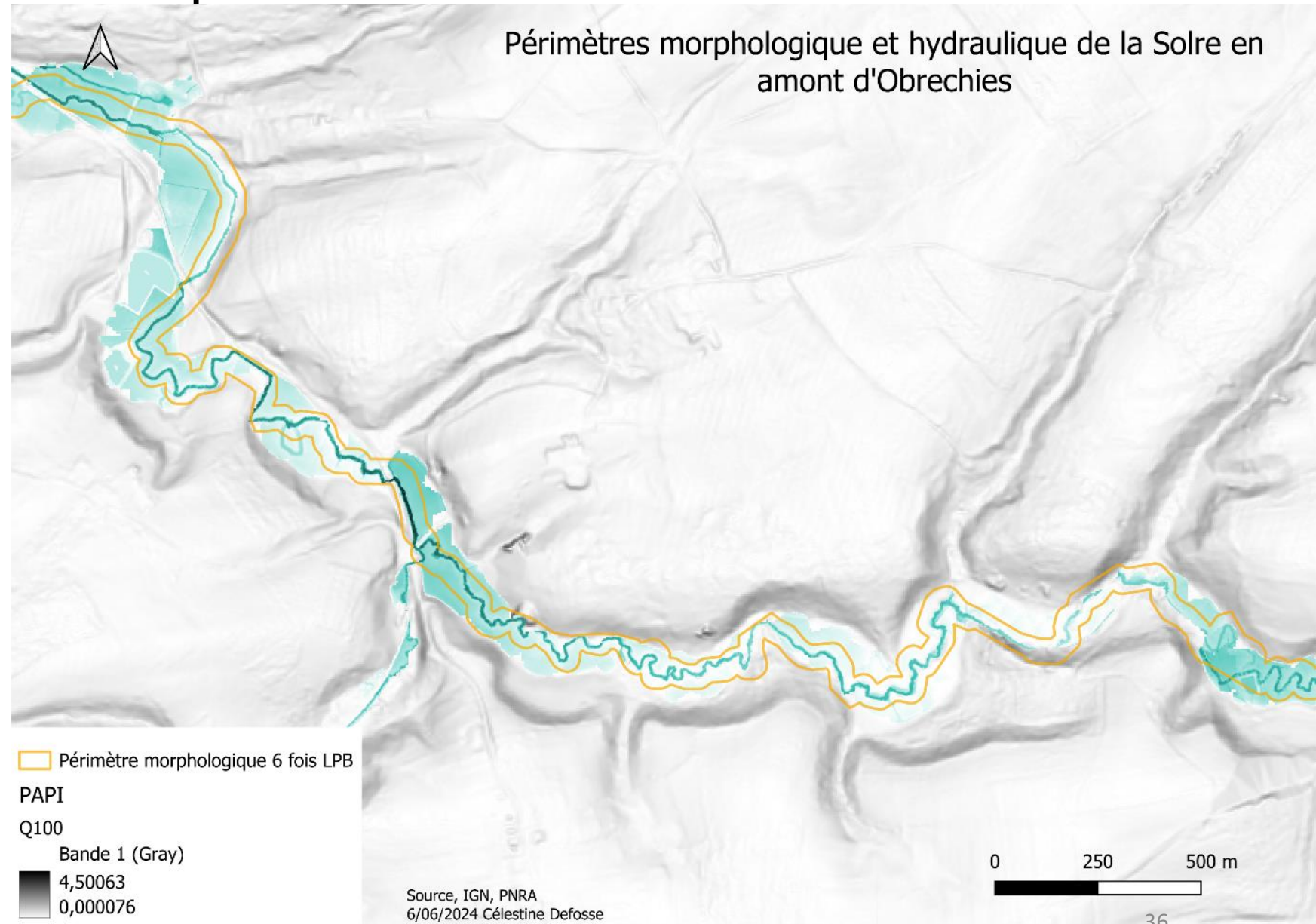
# Méthode optimale à méandres

## Périmètre morphologique :

- Minimum 10m de part et d'autre du cours d'eau
- Puis 3 à 6 fois la largeur plein bord (Lpb).

## Périmètre hydraulique :

- Au moins égal au périmètre morphologique
- Zones inondables par crues rares.

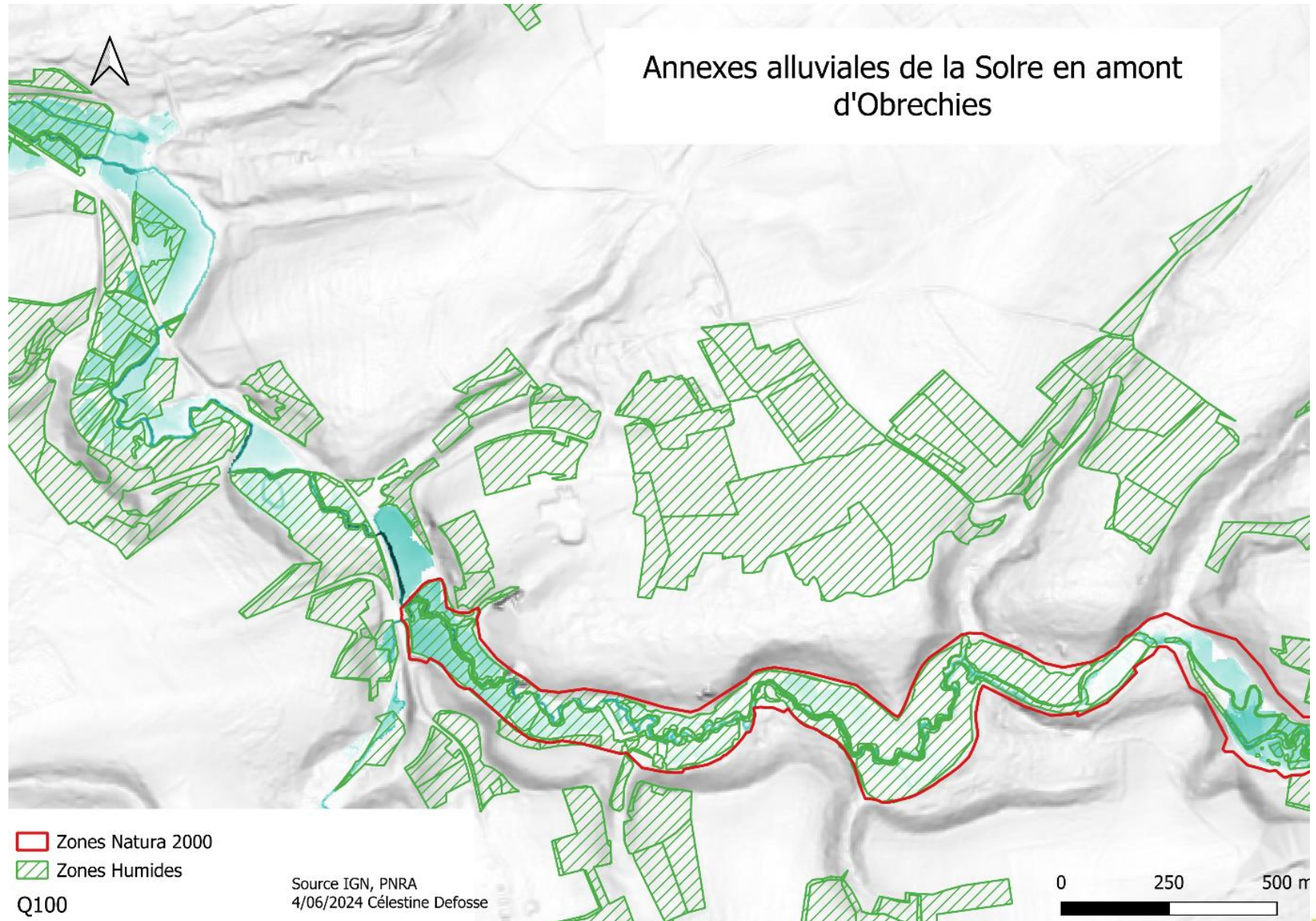


Périmètre biologique :

- Bon fonctionnement des annexes fluviales.
- Zones humides et Natura 2000 directement liées au cours d'eau.

Périmètre biogéochimique :

- Zone tampon pour limiter le transfert de polluants.
- Minimum 15 m afin de limiter 100% des phosphores.
- 25 m afin de limiter la majorité des polluants.

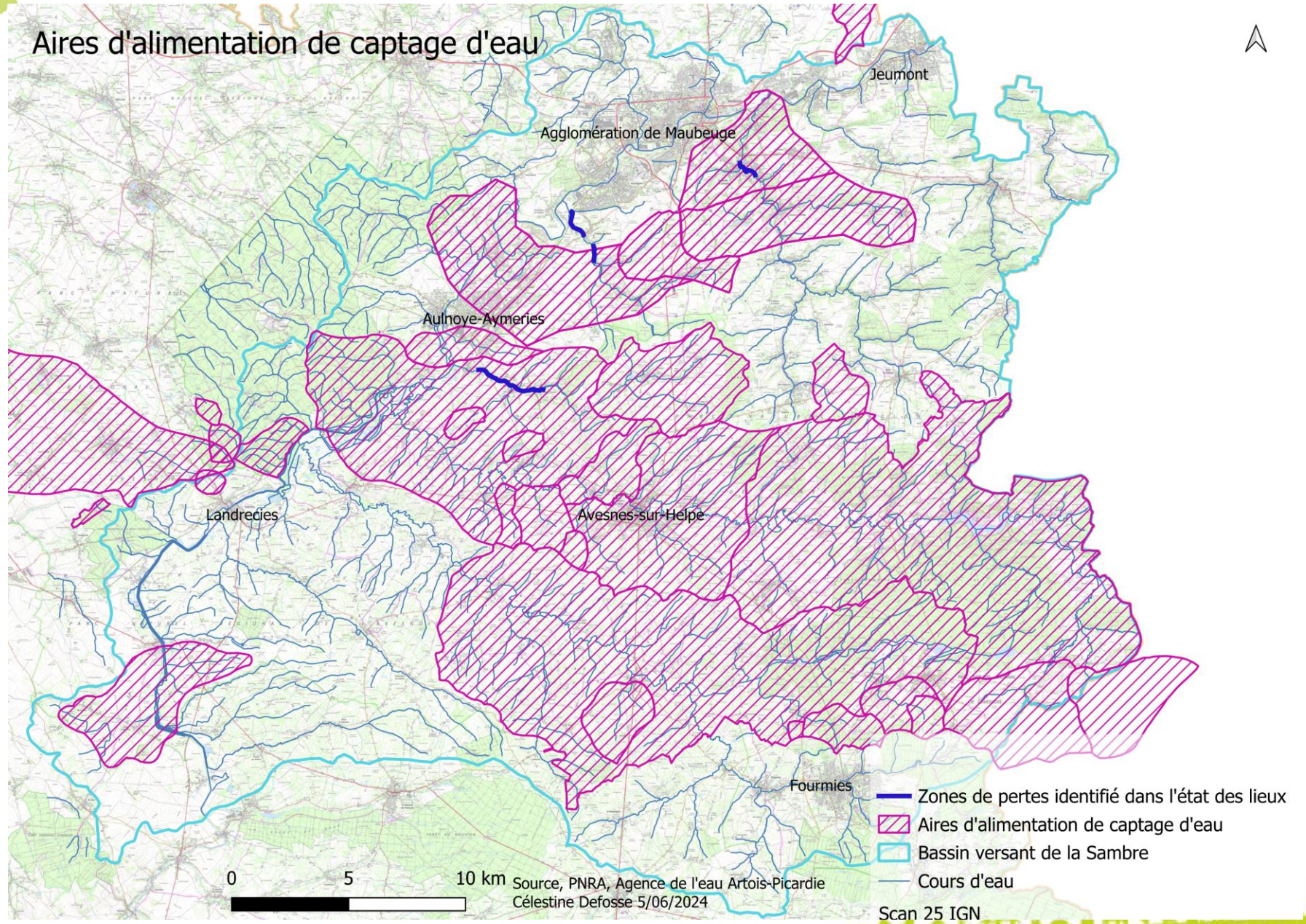


Annexes alluviales de la Solre



Périmètre hydrogéologique :

- Échanges nappes-rivières.
- Peu de données dans l'Avesnois.
- Les données liées aux captages d'eau sont des indicateurs possibles.
- Des études complémentaires sont nécessaires pour approfondir les connaissances sur ces échanges.



Aires d'alimentation des captages d'eau

# Méthode rapide

Pour des petits cours d'eau peu mobiles dont la largeur plein bord ne dépasse pas 15 m.

Périmètre morphologique :

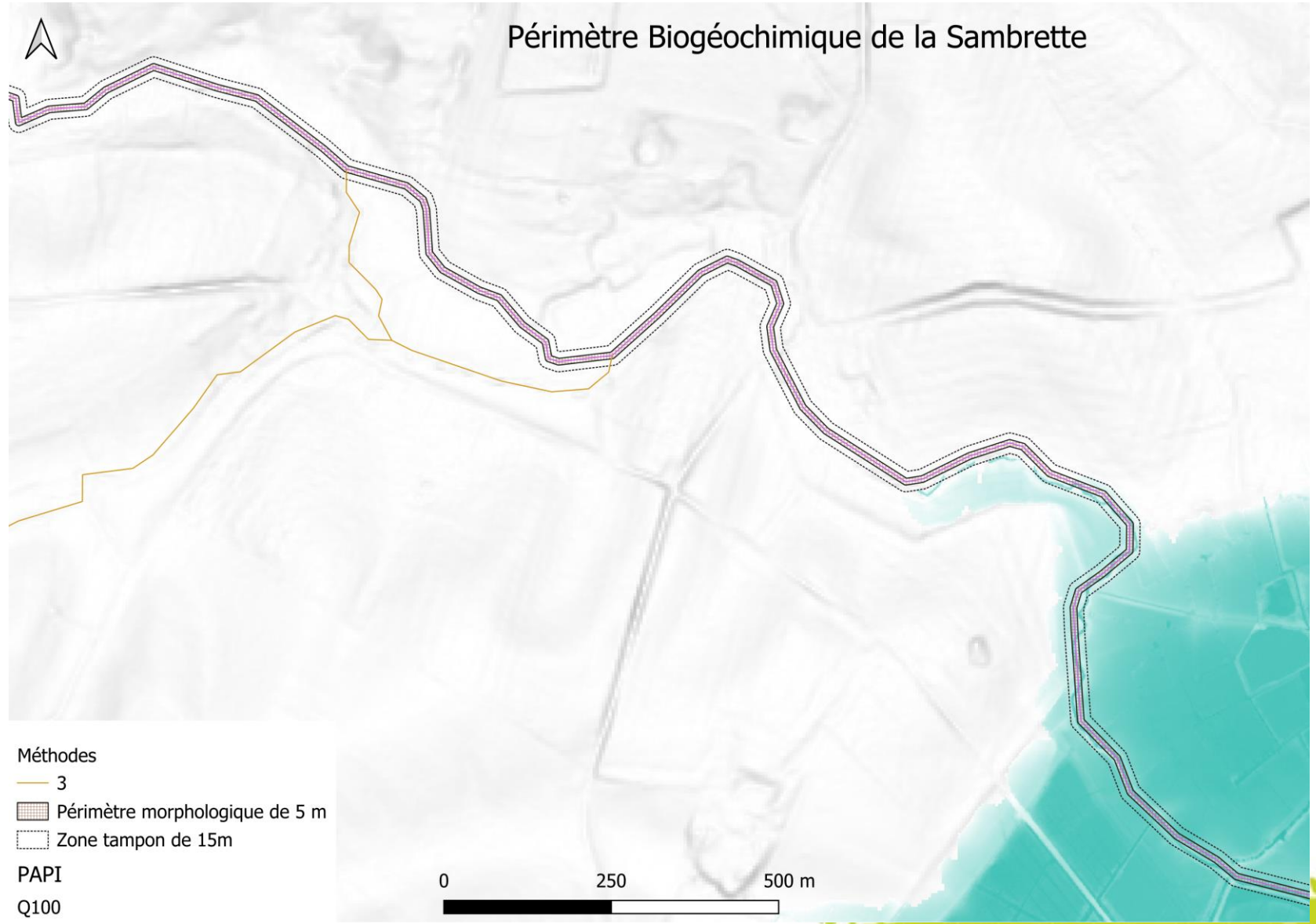
- Minimum 5 m de part et d'autre du cours d'eau.
- Puis 2 fois la largeur plein bord.

Périmètre Hydraulique :

- Minimum égal au périmètre morphologique.

Périmètres en environnementaux :

- Annexes alluviales.
- Zones tampons de 15 m minimum.



Méthodes  
 — 3  
 ▨ Périmètre morphologique de 5 m  
 - - - Zone tampon de 15m  
 PAPI  
 Q100

*Périmètres morphologique, hydraulique et biogéochimique de la Sambrette*



Pour les contres-fossé le long  
de la Sambre

Zone tampon de 25 m moins  
large que le périmètre  
hydraulique

